

Est-ce un droit acquis de surcharger le public en proportion du prix payé ailleurs, soit en Europe, soit en Amérique ?

N'est-il pas vrai qu'avec des taux réduits et l'application des dividendes à augmenter le fonds d'amortissement, au bout de quelques années, les systèmes de traction et d'éclairage seraient dégagés de toute dette, et le prix du transport et de la lumière pourrait être réduit au minimum ?

Est-ce un droit acquis par exemple, lorsque le Pacifique Canadien lait de la Province de Québec sa créature, son esclave, et lui impose les conditions qu'il veut, sans égard pour les décisions de la Législature ?

M. l'Orateur, en rapport avec les emprunts de 1871, de 1876 et de 1878, dans le tableau No 3, Page 16 des comptes publiés, on a mis en regard des sommes correspondantes "devant" provenir du Pacifique Canadien, mais on n'osera pas discuter au mérite le fait que cette compagnie, malgré le contrat de vente et malgré les statuts, n'a payé à la Province que du 4 1-20 p.c., depuis 1895 jusqu'à 1905, pendant que la Province a payé du 4 1-2 p.c. et du 5 p.c., sur le coût original du Pacifique, soit sur \$13,961,868, et ce à la Banque de Montréal, dont les principaux directeurs sont pratiquement les mêmes que ceux du Pacifique Canadien, ce qui démontre les intérêts identiques des actionnaires.

C'est-à-dire que le Pacifique nous coûte continuellement \$661,688, d'intérêt, et ne nous rapporte aujourd'hui depuis 1895 que \$103,200 de la part de ceux qui en profitent ; perte partielle sur l'intérêt, \$2,584,880, plus la perte sur la vente en 1892, perte totale, 38,546,748.

Je n'ai aucunement l'intention de demander la nationalisation des chemins de fer ordinaires, car l'Acte de la Confédération les protège et ils sont pour la plupart devenus des chemins inter-provinciaux ; mais si au point de vue du capital, je n'ai pas le droit d'enlever au Pacifique Canadien l'avantage de posséder pour un million, depuis 1892, ce qui a coûté \$13,961,868 à la Province, dans l'origine, et ce qui vaut aujourd'hui \$15,000,000, j'ai bien le droit de demander au gouvernement de mon pays de faire cesser cet état de choses, au point de vue de l'intérêt, et de dire que les compagnies ont d'étranges notions sur les droits acquis.

On dira peut-être, un jour, que nous aurions dû nous révolter, mais nous ne sommes pas en Russie, et je demande seulement qu'on fasse disparaître de nos livres cette transaction sans précédent, afin de ne pas scandaliser la prochaine génération par ce souvenir néfaste de la force des compagnies et de la faiblesse des gouvernements.

Comme objection, M. l'Orateur, d'autres ajouteront : "l'initiative privée sera détruite par la nationalisation". Mais c'est tout l'inverse, puisqu'avec une compagnie qui détient un monopole exclusif, toute compétition devient impossible, et sans compétition, il n'y a plus d'initiative privée.